

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de LEPIN LE LAC, ATTIGNAT-ONCIN et AIGUEBELETTE LE LAC

**Protection sanitaire et dérivation des eaux du captage des Grands Communaux-Drevin
et du pompage de Lépin le Lac**

LE PREFET DE LA SAVOIE informe le public que par arrêté préfectoral du 5 septembre 2023, seront ouvertes en mairies de Lépin le Lac, Attignat-Oncin et Aiguebelette le Lac, à la demande de la commune de Lépin le Lac, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux en vue de la consommation humaine et pour la création des périmètres de protection du captage des Grands Communaux-Drevin et du pompage au lac d'Aiguebelette, et pour la création d'une servitude d'accès à la station de pompage au lac, ainsi qu'une enquête parcellaire associée.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés en mairies de LEPIN LE LAC, ATTIGNAT-ONCIN et de AIGUEBELETTE LE LAC

du lundi 2 octobre 2023 (13 h 30) au lundi 23 octobre 2023 (16 h 30) inclus.

Chacun.e pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, sauf jours fériés, et le cas échéant consigner ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Lépin le lac ou en mairie de Attignat-Oncin ou d'Aiguebelette le Lac, ou par voie électronique à l'adresse suivante :

captage.enquete.lepin73@gmail.com , à l'attention du commissaire enquêteur, avant la date de clôture de l'enquête.

Le dossier peut également être consulté sur les sites internet suivant :

LEPIN LE LAC : www.lepinlelac.fr

ATTIGNAT-ONCIN : www.attignat-ocin.fr

Préfecture de la Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

M. Paul CLAUSS, ingénieur forestier directeur d'agence de l'ONF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Hugues ASPORD, proviseur en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra, en personne, à la disposition du public :

- le lundi 2 octobre 2023, de 13h30 à 16h30 en mairie de LEPIN LE LAC
- le mardi 10 octobre 2023, de 16h00 à 19h00 en mairie de ATTIGNAT-ONCIN
- le jeudi 19 octobre 2023, de 9h00 à 12h00 en mairie de AIGUEBELETTE LE LAC
- le lundi 23 octobre 2023, de 13h30 à 16h30 en mairie de LEPIN LE LAC.

Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire sera faite par l'expropriant aux propriétaires et ayants-droits intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Lépin le lac, en mairie de Attignat-Oncin, et en mairie de Aiguebelette le Lac, et à la délégation départementale de Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, service santé-environnement, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.